



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

URSSAF

Question écrite n° 79671

Texte de la question

M. Joël Giraud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'inquiétude que suscite la structuration des services des unions de recouvrement de sécurité sociale et d'allocations familiales. En effet, la convention d'objectif et de gestion en cours de finalisation avec l'ACOSS pose problème. Il semble que les négociations ont été conduites dans des délais très brefs et les partenaires ont le sentiment de ne pas avoir eu le temps d'effectuer une véritable concertation. D'autre part, le schéma d'organisation semble arrêté de façon uniforme et centralisée sans prendre en compte les spécificités de chaque territoire. La réorganisation tend à une disparition des services de proximité auxquels les entreprises cotisantes sont très attachées. Ainsi dans les zones rurales et les zones de montagne, l'application rigoureuse des ratios de gestion conduirait à une atteinte au principe d'égalité des usagers et des territoires. Le maintien d'une entité dans chaque département est indispensable pour maintenir un maillage efficace. Il le remercie de bien vouloir lui préciser ses intentions sur ce problème.

Texte de la réponse

La qualité, tant de la relation avec les cotisants et les entreprises que de la gestion interne, constitue une priorité de la future convention d'objectifs et de gestion (COG) en cours de négociation entre l'État et l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), tête du réseau de la branche recouvrement de la sécurité sociale, pour la période 2006-2009. Cet objectif de qualité sera d'autant mieux atteint qu'il s'accompagnera de l'amélioration des performances et de l'efficacité des différentes activités de la branche recouvrement. L'amélioration des performances globales et de la qualité des relations avec les cotisants suppose en effet le renforcement de l'efficacité du réseau des Unions pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et allocations familiales (URSSAF). Dans les départements où il existe plusieurs URSSAF, des rapprochements pourront à ce titre être engagés afin de renforcer le fonctionnement en réseau à l'échelon régional ou départemental notamment par la mutualisation de certaines fonctions support (achat, logistique, communication...). Cette évolution se fera en préservant la relation de proximité avec les cotisants que permet le maillage territorial des URSSAF ; aussi les implantations locales seront-elles maintenues. La mutualisation permettra de redéployer des emplois vers les activités qui constituent le cœur de métier des URSSAF comme l'accompagnement des cotisants, le renforcement de la performance du contrôle et la lutte contre le travail dissimulé. Elle s'accompagnera d'un plan de formation ambitieux qui renforcera les compétences des personnels.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79671

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11215

Réponse publiée le : 21 mars 2006, page 3171